

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



©Dominique Savary

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| * Photo : Ruisseau de la Sionge | La Une |
| * Sommaire // Administration communale // Numéros utiles // Défiibrillateur | p. 2 |
| * Le mot du Syndic | p. 3-4 |
| * Assemblée communale du 12 décembre 2023 // Citoyens et Citoyennes, nés en 2005 | p. 5 |
| * Résumé de l'Assemblée communale du 2 mai 2023 // Cours d'appuis | p. 6 |
| * Budget 2024 | p. 7-8 |
| * Investissements 2024 // Déneigement communal | p. 9-10 |
| * Secours Sud Fribourgeois, informations quant à la taxe d'exemption | p. 11 |
| * Travaux en cours // L'Auberge de la Couronne et son tenancier // Boîte à idées, adressées au Conseil communal | p. 12 à 14 |
| * Calendrier des consultations 2024 de puériculture et consultations parents-enfants | p. 15 |
| * Commission financière : nomination d'un membre remplaçant // Service des curatelles : statuts de la nouvelle association | p. 16 |
| * Message de la Commission seniors | p. 17-18 |
| * Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts ! // Accueil extra-scolaire « La Courte Echelle » | p. 19 |
| * Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments (CCRB) // La Cabine à livres | p. 20 |
| * Bibliothèque « La Pêche aux livres » | p. 21 |
| * Repas à domicile // Salles communales // « Cartes journalières dégriffées Communes » | p. 22 |
| * Agenda des manifestations // Vœux du Conseil communal | p. 23 |
| * Page ouverte à... la Société de musique L'Union Paroissiale | p. 24 |

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50 // commune@sales.ch
commune-sales.ch

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 11h30 et de 13h à 16h**

Fermée le mercredi après-midi et

**du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024,
réouverture le 8 janvier 2024, à 8h**

*Nous vous remercions de votre
compréhension et vous souhaitons d'ores
et déjà un très bel hiver et de Joyeuses
Fêtes de fin d'année !*



NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 204 30 82

Secours Sud Fribourgeois
Centrale d'alarme
☎ 118

DEFIBRILLATEUR

**En cas d'urgence, un défibrillateur est
disponible au**

**Centre sportif La Lisière
à gauche de la porte principale (extérieur)**

LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de la Commune de Sâles,

La prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 12 décembre 2023 et traitera les budgets 2024, ainsi que les potentiels investissements de l'année à venir.

Deuxième exercice après l'augmentation d'impôts ainsi que de la contribution immobilière, le budget 2024 est celui d'une certaine stabilité. Vous trouverez, en pages 7 et 8, le détail ainsi que les explications relatives à celui-ci.

Eoliennes

La séance publique d'informations, organisée à Sâles le 22 juin dernier, par les Conseils communaux des Communes de Billens-Hennens, La Sonnaz, Siviriez, Sorens, Les Grangettes, La Verrerie, Sâles (Gruyère), Pont-en-Ogoz et Vuisternens-devant-Romont, a permis d'informer la population des travaux entrepris par les 11 communes recourantes, dans le cadre de reconsidération du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant).

Le Conseil communal de Sâles va dans le sens de la population, qui ne souhaite pas d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal, comme l'a démontré la votation communale du 15 mai 2022. Il est, en effet, inconcevable d'implanter des « super générateurs » qui sont passés de 82m à 175m (et ce, en bordure de zones habitées), par des financiers qui sont plus intéressés par les retombées économiques des subventions, que de la production effective d'électricité. Nous ne luttons pas dans la même catégorie et surtout pas avec les mêmes moyens...

La Loi sur la transparence (LTrans), nous a permis d'apprendre que les zones d'implantation des éoliennes ont été choisies avant tout en raison du potentiel fiscal faible de ses habitants, avant de réaliser des études de vent. À noter que le Groupe E SA et le Conseil d'Etat ne souhaitent toujours pas rendre publique les seules mesures effectuées à ce jour, au Châtelard.

Ce dossier, très sensible, ne pourra aller de l'avant que si la confiance entre l'Etat et la population est rétablie ; un passage en force ne fera que braquer la population. Vous trouverez, sur le site internet de la Commune, le mémoire établi par Me David Ecoffey dans le cadre de cette procédure complexe.

Sites pollués – Un lourd héritage du passé

Dans notre commune, comme dans de nombreuses autres du canton, il existe des sites pollués, qui sont des héritages du passé... En effet, il y a quelques décennies, l'habitude était de combler les dépressions du terrain avec les ordures ménagères. Pour faire face à ce problème, la Confédération a mis en place l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites), en 1998.

Le site de Maules a déjà fait l'objet d'études mais, le fait qu'un ruisseau passe sous ce dernier pose problèmes. En l'état actuel, la Confédération exigerait la remise à ciel ouvert de celui-ci, ce qui aurait des conséquences, non seulement financières, mais également sur les surfaces agricoles exploitables.

Le site des tourbières de Sâles a récemment fait l'objet d'études, réalisées par le Service des forêts et de la nature (SFN) et exigées par le Service de l'environnement (SEn), qui souhaiterait y créer une zone de rétention. Toutefois, avant cela, des investigations préalables sont à effectuer, concernant l'ancienne décharge.

Fusion 25

Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises, la commune de Sâles souffre d'être en périphérie de la Gruyère, et est en marge de son développement économique. Si cet isolement est bénéfique pour notre tranquillité, force est de constater que nous ne partageons pas forcément les mêmes soucis que les autres communes ou que celles à proximité du chef-lieu.

Au point de vue de l'aménagement du territoire, aucune nouvelle zone artisanale ou industrielle ne sera possible. Avec l'abandon de l'arrêt de gare, nous nous trouvons en bout de course, à l'écart du réseau rapide des transports publics.

Dans l'ensemble, la majorité de la population semble contente du travail effectué par le Conseil communal, de la proximité de l'administration ainsi que de la disponibilité des services offerts. Cependant, il convient de mettre en évidence une complexité toujours plus grande, celle des différents sujets à traiter, par le Conseil communal. Chacun de nous fait de son mieux, avec les moyens mis à sa disposition mais, force est de constater que nous sommes souvent « limités » dans la manière et les compétences qui devraient être mises en place pour répondre aux exigences légales.

Bien sûr qu'une fusion peut faire peur, notamment au vu de la perte d'identité et de proximité. Toutefois, elle aurait pour mérite de mettre en évidence des inégalités toujours croissantes au niveau de l'aménagement du territoire et des disparités financières.

Le Conseil communal de Sâles s'est donc prononcé favorablement, pour la poursuite de l'étude de fusion.

Brèves

- * Participation à diverses séances concernant le volet éolien ;
- * Octroi d'autorisations pour la prospection d'études de géothermie profonde ;
- * Préparation d'un appel d'offres pour la réorganisation des transports scolaires (contrat actuel prenant fin à la fin de l'année scolaire 2023-2024) ;
- * Analyse du rapport de l'aménagiste sur les conséquences des Espaces réservés aux eaux (ERE), sur le territoire communal ;
- * Application du règlement sur l'énergie pour l'éclairage public et les enseignes lumineuses ;
- * Etude de devis pour les réfections des routes de Rueyres, de la Joretta ainsi que de la Rosaire, et séance avec la Commission financière et un bureau d'ingénieurs, à ce sujet ;
- * Suivi du dossier de l'éventuelle antenne 5G, à Sâles ;
- * Divers travaux en vue de la réattribution des parchets communaux, à la suite du nouveau règlement communal ;
- * Etude de faisabilité quant à la création de passages piétons à La Sionge, ainsi qu'à Romanens ;
- * Assainissement de la production de chaleur à mazout par une chaudière à pellets avec eau chaude sanitaire à l'école de Maules ;
- * Participation à un groupe de travail dans le cadre de la révision de la Loi sur les Communes (LCo) ;
- * Participation aux séances de chantier relatives à l'aménagement du futur quartier du Revers (aménagement du territoire et routes) ;
- * Continuité du soutien dans le projet d'ouverture d'une crèche à ciel ouvert ;
- * Participation à l'assemblée extraordinaire pour la « Politique de la vieillesse en Gruyère à l'horizon 2030 » ;
- * Participation à diverses Assemblées (EMS de la Sionge, Association Régionale de la Gruyère (ARG), Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG), Option Gruyère, Gruyère Tourisme, CO de la Gruyère, Triage forestier de la Sionge, Assemblée cantonale des musiciens vétérans fribourgeois, Assemblée de la Fédération fribourgeoise de gymnastique, Assemblée de la Fédération fribourgeoise des retraités section Gruyère, etc.) ;
- * Participations au Tir en campagne 2023 ;
- * Diverses prises de positions : plan de mesures Seniors+ 2024-2028, avant-projet de loi modifiant la LATeC (Adoption des plans d'aménagement local par le pouvoir législatif communal), contre-projet à l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité », projet d'horaires 2024 des transports publics, avant-projet de loi modifiant la loi sur la publication des actes législatifs, sur le règlement sur la sécurité de l'information, avant-projet de loi modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG), sur le volet opérationnel du Plan directeur régional (PDR) de la Glâne, sur la révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop) ;
- * Visite de la nonagénaire de la commune : Madame Edith Ecoffey.

Au nom du Conseil communal 2021-2026, Nicolas Hassler, Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale qui se tiendra le

**mardi 12 décembre 2023 à 20h
à la grande salle de l'Auberge de la Couronne**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 mai 2023
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Budget communal 2024
 - 2.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements
 - 2.2 Préavis de la commission financière
 - 2.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :
 - 2.3.1 Rénovation thermique du complexe scolaire
 - 2.3.2 Remplacement du véhicule édilitaire
 - 2.4 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements
3. Présentation du plan financier 2024-2028
4. Nomination d'un remplaçant, à la suite d'un départ, à la commission financière
5. Présentation et adoption des statuts de la nouvelle association de communes du Service des curatelles
6. Réception des citoyens et citoyennes, nés en 2005
7. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée communale sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet (mentionnés en page 2).

Le Conseil communal de Sâles



CITOYENS ET CITOYENNES, NÉS EN 2005

14 jeunes, nés en 2005, ont atteint ou atteindront leur majorité en 2023.

Afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique, le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale l'accueil de ces nouveaux citoyens.

BAECHLER Amélie
DÉFOREL Jeanne
DESCLOUX Nolhan
GALSTER Lyne
GENDRE Erwan

MARCHON Emma
MAURON Romain
MENOUD Guillaume
OBERSON Clémence
OBERSON Amélie

PATOUREAU Geoffrey
SAVARY Lia
SEYDOUX Emma
YERLY Thomas

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 2 MAI 2023

38 citoyens et citoyennes étaient présents lors de la dernière assemblée communale.

Comptes communaux 2022

Les comptes communaux 2022 ont été approuvés, avec un excédent de charges de CHF 10'499.62, soit une amélioration de CHF 314'348.64, par rapport au budget. Les investissements se soldent avec un excédent de produits de CHF 16'793.55.

Investissement complémentaire 2023

Comme expliqué dans le dernier bulletin communal, la Route du Charpentier était en mauvais état, au vu de ses nombreux trous et fissures. Le Conseil communal ayant reçu des plaintes, a souhaité profiter de la présence de l'entreprise Grisoni-Zaugg SA, afin de diminuer les coûts d'installation.

Ce projet a été accepté, selon le plan de financement de la page 10 de « Les Quatre font La Une », du mois d'avril dernier.

Adoption du règlement communal relatif aux émoluments en matière de constructions et d'aménagement du territoire

Au cours de ces dernières années, le nombre de dossiers de constructions n'a cessé de croître et les demandes du canton (en termes de documentation à fournir) sont toujours plus exigeantes. Contrairement à d'autres administrations, le Conseiller communal responsable de ce dicastère ainsi que le personnel administratif de la commune de Sâles réalisent, eux-mêmes, toutes ces prestations, sans avoir recours à un architecte ou tout autre mandataire professionnel. Certes, cette méthode permet des économies sur des prestations externes, mais cela demande du temps et des connaissances au personnel communal. Le règlement, approuvé lors de cette assemblée, est désormais disponible sur le site internet communal.

Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue ABVGN : présentation et adoption des statuts

L'entrée en vigueur de la Loi sur les eaux (LCEaux) recherche une globalisation de l'AEGN et de l'AIMPGPS, afin de devenir une seule et unique entité.

À cet effet, une modification majeure a été faite : la limite d'endettement était, jusqu'à ce printemps, de CHF 200'000.—, pour les investissements ; elle est passée à CHF 6'000'000.—. La limite d'endettement des comptes de trésorerie était de CHF 50'000.—, et est passée à CHF 100'000.—.

Cours d'appuis

Le conseil des parents de Sâles-Vaulruz souhaite mettre en relation des personnes désireuses d'aider les élèves de nos villages, à la recherche d'un appui scolaire.



Vous avez des aptitudes pédagogiques, la capacité à mettre en confiance, un intérêt pour l'enseignement et de la patience ? Que vous soyez étudiants, parents, grands-parents ou autre, annoncez-vous directement à : conseildesparents@sales.ch.

Votre travail consistera, selon vos capacités et votre formation, à aider un ou plusieurs enfants en assurant la révision des connaissances transmises à l'école et/ou un soutien aux devoirs.

Vos coordonnées seront publiées sur le site internet de l'école afin de permettre aux parents de prendre contact avec vous.

Un grand MERCI de votre soutien !

Le Conseil des parents

BUDGET 2024

Alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 120'604.60, le budget 2024 annonce un déficit de CHF 164'342.—, soit une légère « dégradation » de la situation de CHF 43'737.40.

Il ne nous a, malheureusement, pas été possible de nous approcher plus de l'équilibre. Cette évolution est conforme aux prévisions que nous avons établies, ainsi qu'à la planification financière sur cinq ans.

Du côté des produits, ceux-ci sont à la hausse puisque l'amélioration des rentrées fiscales est de l'ordre de CHF 173'138.—. Les revenus bruts de locations, avec le retour à la normale de l'exploitation de l'Auberge de la Couronne ainsi que de la Rosaire 31, sont en augmentation de CHF 129'186.—.

Une partie de l'augmentation des charges est expliquée par des frais d'entretien des différents bâtiments, plus élevés. Lors de l'établissement du budget 2023, un faible montant avait été alloué à ce poste car des travaux d'investissements conséquents étaient prévus. Impossible de renoncer à des charges d'entretien courantes qui auraient, à terme, des conséquences désastreuses sur l'état des bâtiments.

L'intégration des dépenses (frais financiers liés aux investissements terminés) impactent les finances communales à hauteur de CHF 167'728.—, dont des amortissements supplémentaires de CHF 33'167.—, des intérêts de CHF 81'011.—, ainsi que le renouvellement d'anciens emprunts, pour CHF 53'550.—.

Pour le reste (CHF 145'329.—), il s'agit d'augmentations de charges liées ou fixes découlant de contrats, d'ententes intercommunales ou de dépenses d'obligations légales, en hausse constante, dues à une augmentation des prestations à la charge de la commune.

Les variations par rapport au budget 2023 sont les suivantes :

0. Administration générale

Légère augmentation (indexation des salaires du personnel communal, coûts de la vie, et entretien courant mis à jour)

1. Ordre et sécurité publics, défense

Budget stable

2. Formation

Forte augmentation des charges cantonales, participation communale à l'Accueil extra-scolaire en hausse (en fonction de la fréquentation) et augmentation des frais de transports scolaires

3. Culture, sport et loisirs

Augmentation modérée

4. Santé

Augmentation importante (EMS, soins à domicile, indemnités forfaitaires régionales, etc.)

5. Prévoyance sociale

En augmentation

6. Trafic et télécommunications

Forte augmentation en raison de l'intégration des investissements (Routes du Rontet et de Romanens)

7. Protection environnement et aménagement du territoire

Légère baisse prévue en raison de la rationalisation des déchets (bennes) et des meilleurs prix de reprise des matériaux

8. Economie publique

Budget stable

9. Finances et impôts

Augmentation des recettes fiscales, revenus des locations en hausse, tout comme les charges d'intérêts

La fortune nette de la commune permet de prendre en charge cet excédent de charges.

Vous trouverez, ci-dessous, le tableau complet du budget 2024, et en pages suivantes les investissements proposés. Une explication encore plus précise vous sera fournie lors de la prochaine assemblée communale.

Le budget complet figure sur le site internet communal, et est à disposition à l'administration, durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, Syndic

| | BUDGET 2024 Solde | BUDGET 2023 Solde | COMPTES 2022 Solde |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE | -571 762.59 | -552 802.83 | -546 002.69 |
| Législatif et exécutif | -96 730.00 | -99 610.00 | -94 921.72 |
| Services généraux | -475 032.59 | -453 192.83 | -451 080.97 |
| ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE | -116 659.85 | -119 483.15 | -95 936.86 |
| Sécurité publique | 0.00 | 0.00 | -500.00 |
| Questions juridiques | -61 320.65 | -60 886.36 | -57 001.80 |
| Service du feu | -23 965.00 | -26 103.00 | -7 466.81 |
| Défense | -31 374.20 | -32 493.79 | -30 968.25 |
| FORMATION | -1 819 874.74 | -1 735 192.55 | -1 694 116.65 |
| Scolarité obligatoire | -1 527 023.69 | -1 456 820.40 | -1 425 626.80 |
| Ecoles spécialisées | -257 851.05 | -243 372.15 | -233 292.95 |
| Formation professionnelle initiale | -35 000.00 | -35 000.00 | -35 196.90 |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS | -391 262.09 | -378 963.41 | -349 372.54 |
| Culture, autres | -14 112.20 | -13 940.88 | -13 947.75 |
| Sports et loisirs | -377 149.89 | -365 022.53 | -335 424.79 |
| SANTÉ | -737 916.90 | -683 197.60 | -573 064.36 |
| Hôpitaux, établissements médico-sociaux | -451 882.90 | -423 358.80 | -335 741.36 |
| Soins ambulatoires | -284 665.00 | -258 473.60 | -236 101.00 |
| Prévention | -500.00 | -500.00 | -205.60 |
| Santé publique non mentionnée ailleurs | -869.00 | -865.20 | -1 016.40 |
| PRÉVOYANCE SOCIALE | -721 266.05 | -704 557.70 | -706 857.05 |
| Invalidité | -413 697.45 | -399 609.65 | -390 154.45 |
| Vieillesse et survivants | -3 440.00 | -8 300.00 | -8 319.30 |
| Famille et jeunesse | -80 340.70 | -82 334.00 | -89 160.15 |
| Chômage | -24 684.00 | -24 684.00 | -24 514.00 |
| Aide sociale et domaine de l'asile | -199 103.90 | -189 630.05 | -194 709.15 |
| TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | -449 980.69 | -421 597.52 | -350 920.04 |
| Circulation routière | -382 240.69 | -355 108.52 | -287 302.04 |
| Transports publics | -67 740.00 | -66 489.00 | -63 618.00 |
| PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE | -102 297.86 | -120 948.14 | -101 440.81 |
| Approvisionnement en eau | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Traitement des eaux usées | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Gestion des déchets | -24 753.81 | -32 595.18 | -21 225.26 |
| Aménagements (cours d'eau) | -8 578.74 | -21 542.85 | -11 796.70 |
| Protection des espèces et du paysage | -3 600.00 | -500.00 | 0.00 |
| Lutte contre la pollution de l'environnement | -29 000.00 | -29 000.00 | -9 044.10 |
| Protection de l'environnement, autres | 148.00 | -910.00 | -26 321.05 |
| Aménagement du territoire | -36 513.31 | -36 400.11 | -33 053.70 |
| ÉCONOMIE PUBLIQUE | 16 158.00 | 14 544.40 | 26 470.19 |
| Agriculture | -150.00 | -850.00 | -150.00 |
| Sylviculture | 20 808.00 | 19 894.40 | 30 975.19 |
| Tourisme | -4 500.00 | -4 500.00 | -4 355.00 |
| FINANCES ET IMPÔTS | 4 730 520.19 | 4 581 593.90 | 4 380 741.19 |
| Impôts | 4 033 166.00 | 3 863 698.00 | 3 689 573.22 |
| Péréquation financière intercommunale | 408 803.00 | 403 254.00 | 407 132.00 |
| Part aux recettes sans affectation, autres | 118 969.00 | 117 325.00 | 112 554.60 |
| Administration de la fortune et de la dette | 134 801.50 | 196 816.90 | 171 213.17 |
| Redistributions | 400.00 | 500.00 | 406.55 |
| Postes non ventilables | 34 380.69 | 0.00 | -138.35 |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT | -164 342.58 | -120 604.60 | -10 499.62 |
| Charges | -6 815 041.81 | -6 434 279.70 | -6 143 530.47 |
| Produits | 6 650 699.23 | 6 313 675.10 | 6 143 530.47 |
| Résultat exercice | -164 342.58 | -120 604.60 | 0.00 |

INVESTISSEMENTS 2024

Place de l'Eglise 1 (école actuelle de Sâles)

À la demande des locataires, une vision locale a été effectuée afin de constater de grosses tâches de moisissure. Au vu de l'étendu des dégâts, une entreprise spécialisée a effectué une étude plus approfondie afin de déterminer, avec exactitude, la provenance du problème ; nous vous partageons, ci-après, un bref résumé du rapport :

« Nous constatons, dans la chambre à coucher, de la moisissure sur l'angle du mur. La tapisserie se décolle et le taux d'humidité est élevé. Dans la cuisine, il y a également de la moisissure sèche. Après un contrôle avec la caméra thermique, nous constatons qu'il y a un pont de froid qui se fait depuis la dalle du galetas. Pour la chambre, nous reviendrons faire un sondage du double mur afin de voir s'il y a une infiltration. Lors de notre sondage dans la chambre à coucher, nous constatons qu'il n'y a pas d'isolation entre les deux murs. Nous ne remarquons pas d'infiltration. Ces moisissures proviennent du changement de température entre l'extérieur et l'intérieur, et le bureau étant près du mur, cela provoque un manque de ventilation. Nous préconisons de prévoir une isolation périphérique. Nous avons également fait une vision locale dans l'autre appartement, qui a le même symptôme, mais moins grave. ».

Le Conseil communal vous propose alors de voter le crédit d'investissement suivant, financé par un emprunt bancaire à raison de CHF 210'000.— :

Plan de financement

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Isolation thermique extérieure | CHF | 140'000.— |
| Echafaudage | CHF | 25'000.— |
| Ferblanterie | CHF | 10'000.— |
| Divers et imprévus (env. 20%) | <u>CHF</u> | <u>35'000.—</u> |
| Investissement total TTC : | <u>CHF</u> | <u>210'000.—</u> |

Coûts annuels occasionnés

| | | |
|--|-------------------|------------------------|
| Intérêts emprunt bancaire (2% de CHF 210'000.—) | CHF | 4'200.— |
| Amortissement (3% de l'investissement total) | <u>CHF</u> | <u>6'300.—</u> |
| Total des frais annuels | <u>CHF</u> | <u>10'500.—</u> |



Stéphane Baechler, Vice-Syndic

Remplacement du véhicule d'édilité

Le service d'édilité possède un véhicule polyvalent « Boschung Pony P3 », équipé d'une lame à neige ainsi que d'une saleuse pour l'hiver, d'un pont pour le transport et d'une balayeuse. Ces agrégats sont interchangeables, en fonction du besoin.

Cet été, ce véhicule a subi plusieurs surchauffes et, lors d'un service durant le mois de novembre, le garage Marcel Boschung AG a diagnostiqué la cause du problème : le radiateur de refroidissement du moteur a gonflé, en raison de la rouille, et ce dernier n'assure plus sa fonction.

Le montant de réparation a été devisé à CHF 16'500.—, sans aucune garantie sur la durée de vie. Il faut savoir que cet engin a été mis en circulation le 7 novembre 2007 et est, aujourd'hui, en fin de vie.

L'entreprise Marcel Boschung AG propose un « Pony P3 Euro 6 » de démonstration, avec environ, 1'000 heures au compteur. Il fonctionne avec un moteur diesel, répondant aux dernières normes antipollution, et son prix s'élève à CHF 96'000.— HT.

L'avantage de cet achat, du même modèle que le véhicule actuel, est la possibilité de récupérer les différents assemblages avec un minimum d'adaptation, notamment la lame à neige, la saleuse et la balayeuse.

Le véhicule proposé est le dernier « Pony P3 » en possession du garage précité, avec un moteur diesel. Depuis le 1er janvier 2023, tous les véhicules de cette catégorie sont produits de manière 100% électrique. À noter qu'une offre pour un « Pony P3 » électrique, sans agrégat, avait été transmise, pour un tarif de CHF 208'000.— TTC.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose de voter un crédit d'investissement de CHF 104'000.— pour l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire, financé par les liquidités.

Plan de financement

| | | |
|--|------------|-------------------------|
| Véhicule Pony P3 Euro 6 de démonstration | CHF | 96'000.— |
| TVA | CHF | 8'000.— |
| Investissement total TTC : | CHF | <u>104'000.—</u> |

Coûts annuels occasionnés

| | | |
|---|------------|------------------------|
| Amortissement (10% de l'investissement total) | CHF | 10'400.— |
| Total des frais annuels | CHF | <u>10'400.—</u> |

Sébastien Esseiva, Conseiller communal



Déneigement communal

Nous sommes heureux de vous annoncer que, dès le 1^{er} octobre 2023, le déneigement communal, en collaboration avec notre employé de l'édilité, est assuré par l'entreprise Marc Savary Sàrl, pour une durée contractuelle de 5 ans.

Le déneigement s'effectuera avec des véhicules équipés de lame à neige et de saleuse, directement à l'arrière des engins, évitant ainsi le salage par un second véhicule.

Ceci devrait diminuer la formation de glace sur nos routes ainsi que les heures de déneigement.

À noter que notre collaborateur de l'édilité se chargera du déneigement des trottoirs.



INFORMATIONS

Taxe d'exemption - Modalités

Depuis le 1^{er} janvier 2023, suite à la nouvelle organisation cantonale de défense incendie et des secours, une taxe d'exemption doit être perçue en vue de permettre le fonctionnement et le financement du corps des sapeurs-pompiers du Bataillon Sud.

La facturation de cette taxe est confiée aux communes et nous souhaitons vous transmettre des informations à ce sujet.

Les statuts du 24 février 2022 de l'Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF) prévoient que toutes les personnes valides âgées de 18 à 40 ans sont astreintes au service, indépendamment de leur sexe ou de leur nationalité.

Le montant de la taxe d'exemption a été fixé par l'Assemblée des délégués de l'association à CHF 150.-- (Règlement sur la taxe d'exemption).

Les statuts de l'association peuvent permettre de dispenser de l'obligation de servir et d'exonérer du paiement de la taxe les personnes qui répondraient aux critères suivants :

- les personnes au bénéfice d'une rente AI, par la production d'une décision de rente octroyée pour l'année en cours;
- les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente, par la production d'un document attestant la situation;
Attention : une seule personne par ménage sera dispensée
- les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompiers fribourgeois, par la production d'une attestation;
- les membres des services d'ambulances ou des corps de police cantonale, astreints au service d'urgence, par la production d'une attestation;
Attention : c'est l'astreinte au service d'urgence qui prévaut et non le fait de travailler pour un des services concernés
- les conseillers communaux, les préfets et les lieutenants de préfet;
- les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population;
- les personnes requérantes d'asile, admises provisoirement (permis F ou S) ou réfugiées (permis N) au sens de la Loi fédérale sur l'asile.

Lorsque la personne est concernée par l'une de ses conditions d'exonération et que la taxe lui a été facturée, elle fournira à sa commune les pièces justificatives afin d'annuler la facture.

TRAVAUX EN COURS

Auberge de la Couronne

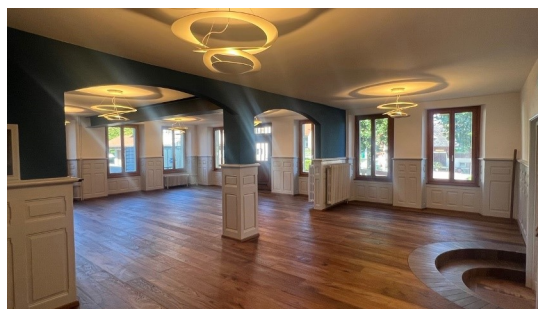
Cette fois ça y est ! L'Auberge de la Couronne est à nouveau ouverte, après une période de réfection. Le nouveau tenancier et son équipe disposent d'un outil performant avec une cuisine professionnelle, adaptée aux exigences légales.

Un coup de peinture et quelques aménagements mineurs ont été opérés dans le café, qui se veut maintenant accueillant et chaleureux. Le résultat est concluant et fait l'unanimité, d'après les premiers retours reçus : MERCI !

En outre l'appartement de de 5.5 pièces a également été mis au goût du jour, tout comme la salle dite « des comités », qui attend avec impatience les sociétés locales.

Le Conseil communal a entendu le souhait de la population, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, et une solution pragmatique a, finalement, été trouvée avec la construction d'une rampe permettant un accès direct au restaurant.

Quelques surprises ont ralenti le chantier, mais le résultat final en vaut la peine. En votant cet investissement, la population a fait part de son attachement au maintien de ce lieu de vie, c'est maintenant à elle de s'approprier les lieux...



© Ruffieux Architecte

Bâtiment administratif - La Rosaire 31

Les travaux vont bon train et arrivent au terme, selon le planning. L'isolation périphérique est en cours et, si dame nature le permet, les crépis seront faits cette année encore.

La toiture de la halle Magnin a été remplacée, quelques travaux de finition (ferblanterie) sont à terminer.

Ancienne école de Sâles

Quelques adaptations de l'enveloppe budgétaire sont en cours, tout comme le choix de certains éléments de la construction, afin de finaliser le dossier. Sur la base du projet, une demande de revenus immobiliers a été requise auprès de la gérance immobilière, afin de connaître le potentiel de ces futurs appartements. La mise à l'enquête ordinaire devrait avoir lieu au printemps prochain.

Stéphane Baechler, Vice-Syndic

Route du Rontet

Pour rappel, les travaux de la Route du Rontet ont été adjugés à l'entreprise JPF Construction SA, qui avait débuté son mandat le lundi 7 novembre 2022. Cependant, au vu des températures (automne/hiver), il n'était pas possible de poser le tapis durant la même année ; ce travail a donc été effectué en 2023, et l'ouvrage a été réceptionné le 25 septembre dernier.

Traversée de Romanens avec la construction d'un nouveau trottoir

La Route de Romanens a été le site de travaux majeurs, bien qu'il s'agisse d'une réfection de la chaus-

sée et de l'aménagement d'un trottoir, une grande partie des travaux ont eu lieu sous la surface : nous avons profité de cette réfection pour effectuer une modification des conduites souterraines. Certaines ont été remplacées par des versions plus grandes, basées sur des calculs précis pour garantir une évacuation des eaux de pluie optimale. Ces améliorations ont pour objectif de résoudre le problème récurrent des différentes inondations.

Un autre défi a été la gestion des constructions, sises à la limite de la propriété du terrain communal et même quelques aménagements sur le terrain communal lui-même. Tous ces problèmes ont été résolus, grâce à une collaboration efficace avec les parties concernées.

Bien que la météo se soit montrée clémente durant une bonne partie du mois d'octobre, elle s'est avérée capricieuse au mauvais moment, entraînant ainsi des retards pour la dernière étape. En effet, la pose de l'enrobée est l'une des rares étapes qui doit impérativement être réalisée par temps sec. Nous comprenons que ces ralentissements aient pu causer des inconvénients, et vous remercions de votre compréhension.

Grilles de collecte d'eau de pluie

Nous avons récemment mené des travaux de réparation sur les grilles de collecte d'eau de pluie, le long de la Route de la Joretta, avec des projets similaires planifiés pour la Route de la Rosaire et de Mouna.

Ces interventions visent à remettre en état des grilles et chambres de collecteur d'eau de pluie présentant un début de défaut, afin de prévenir des dégâts plus importants, comme l'apparition de fissures ou de trous. Certaines grilles présentent déjà une détérioration avancée comme le montre la photo ci-contre.



Marquage des Routes dans les 4 villages

La sécurité routière est d'une importance primordiale. C'est pourquoi, nous investissons dans le marquage des routes dans nos quatre villages, garantissant une meilleure visibilité et une meilleure orientation, pour tous les usagers.

Sébastien Esseiva, Conseiller communal

L'AUBERGE DE LA COURONNE ET SON TENANCIER

Présentation du nouveau tenancier

Le 18 octobre dernier, les portes du café de l'Auberge de la Couronne se sont réouvertes, après une période de rénovation (cf. article à la page précédente), avec la présence d'un nouveau tenancier, Monsieur Olivier Perrenoud.

Monsieur Perrenoud nous vient de Romainmôtier, situé dans le canton voisin (VD). Après une expérience dans le domaine de la restauration (service et cuisine), il est devenu chef de cuisine auprès de différents restaurants, notamment celui de l'Hôtel National de Champéry. Il a ensuite ouvert ses propres restaurants, depuis 1998.



Souhaitant relever un nouveau défi de grande envergure, Monsieur Perrenoud s'est intéressé au restaurant communal de Sâles, où vous pouvez y déguster de nombreux plats, depuis le 1er novembre.

Le Conseil communal est persuadé qu'il sera à même de fournir un service de qualité, à la population sâloise et de ses environs, et lui souhaite la plus cordiale bienvenue !

Levée du sapin par les Jeunesses

Comme la tradition, encore peu connue, le veut dans certains villages, les sociétés de Jeunesses de Maules et Sâles ont érigé un conifère de 25 m-



tres contre le bâtiment, le samedi 28 octobre dernier, afin de marquer l'arrivée du nouveau bistrotier.

En contrepartie, le restaurateur offre l'équivalent de la hauteur du sapin en litres de boissons, aux sociétés de Jeunesses, qui ont organisé ceci.

Cette journée est une façon de faire connaissance et créer un lien avec le cafetier, qui a repris l'Auberge, où les jeunes y ont l'habitude de se rencontrer.

Inauguration

Monsieur Perrenoud a ensuite ouvert les portes du bâtiment, à la population, le samedi 11 novembre 2023, afin de faire visiter les locaux, fraîchement retapés.

BOÎTE À IDÉES, ADRESSÉES AU CONSEIL COMMUNAL

Cochez la thématique

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Affaires militaires et protection civile | <input type="checkbox"/> Constructions | <input type="checkbox"/> Finances |
| <input type="checkbox"/> Affaires sociales | <input type="checkbox"/> Culture, sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Forêts |
| <input type="checkbox"/> Agriculture et parcs communaux | <input type="checkbox"/> Eau | <input type="checkbox"/> Routes |
| <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire | <input type="checkbox"/> Ecole et formation | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Autorités et gouvernance | <input type="checkbox"/> Economie et tourisme | <input type="checkbox"/> Sécurité publique |
| <input type="checkbox"/> Bâtiments communaux | <input type="checkbox"/> Energie et développement durable | <input type="checkbox"/> Transports et mobilité |
| <input type="checkbox"/> Bourgeoisie | <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Voirie |
| <input type="checkbox"/> Cimetière | <input type="checkbox"/> Feu | <input type="checkbox"/> Autres |

Remarques, idées, commentaires, etc.

Coordonnées

(afin de vous contacter, si besoin)

Nom / Prénom _____

Rue _____

Téléphone _____

Email _____

Ce document est à remettre physiquement à l'administration communale, ou par email (adresse en page 2)

À noter que la charge de travail du Conseil communal est conséquente et qu'il essayera de traiter vos demandes, au fur et à mesure, selon l'ordre de priorité.

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2024
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

| Lieu | Adresse | Dates et fréquence | | |
|-------------------------------|--|--|----------------------------|--------------|
| Bulle | Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée | Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine | | |
| Châtel-sur-Montsalvens | Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée | Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi | | |
| | | 9 janvier | 13 février | 12 mars |
| | | 9 avril | 14 mai | 11 juin |
| | | 9 juillet | 13 août | 10 septembre |
| | | 8 octobre | 12 novembre | 10 décembre |
| La Roche | Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée | Le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi | | |
| | | 15 janvier | 19 février | 18 mars |
| | | 15 avril | 13 mai (2 ^{ème}) | 17 juin |
| | | 15 juillet | 19 août | 16 septembre |
| | | 21 octobre | 18 novembre | 16 décembre |
| Sâles | Nutripassion Route de la Joretta 23 sous-sol | Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi | | |
| | | 17 janvier | 21 février | 20 mars |
| | | 17 avril | 15 mai | 19 juin |
| | | 17 juillet | 21 août | 18 septembre |
| | | 16 octobre | 20 novembre | 18 décembre |
| Villars-sous-Mont | Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage | Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi | | |
| | | 22 janvier | 26 février | 25 mars |
| | | 22 avril | 27 mai | 24 juin |
| | | 22 juillet | 26 août | 23 septembre |
| | | 28 octobre | 25 novembre | 23 décembre |

**Centre de puériculture
de la Gruyère**

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle
rez-de-chaussée



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

COMMISSION FINANCIÈRE : NOMINATION D'UN MEMBRE REMPLAÇANT

Démission de Monsieur Stéphane Meyer

Après presque 6 ans passés au sein de la Commission financière, Monsieur Stéphane Meyer a transmis sa démission, pour raisons personnelles, avec effet au 31 décembre 2023.

Le Conseil communal remercie chaleureusement Monsieur Meyer pour son engagement auprès de la commune et lui réitère ses meilleurs vœux pour la suite.

Vous souhaitez faire partie de la Commission financière ?

La Commission financière est un organe obligatoire du Conseil communal ; elle est composée de cinq citoyens, élus par l'Exécutif, dont leurs tâches principales sont :

- * l'examen du budget ;
- * l'analyse du plan financier et de ses mises à jour avec l'élaboration d'un préavis ;
- * l'analyse des propositions de dépenses qui ne peuvent pas être couvertes en un seul exercice, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent ainsi que la couverture de ces dépenses et qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'Assemblée communale ;
- * la proposition de désignation de l'organe de révision ;
- * l'analyse du rapport de l'organe de révision et prise de position à l'attention de l'Assemblée communale ;
- * l'examen des propositions de modification des taux d'impositions.



Par conséquent, l'Exécutif recherche une personne motivée à rejoindre les quatre membres, afin de succéder à Monsieur Meyer.

Intéressé(e) ? Nous vous invitons à écrire à l'administration communale, par email ou courrier, sans plus attendre, mais au plus tard **jusqu'au 1er décembre 2023**.

Le Conseil communal

SERVICE DES CURATELLES : STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION

Le Service des Curatelles Sionge et Rive Gauche a été créé en réponse à la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA), entrée en vigueur au 15 juin 2012. L'article 12 de ladite loi demande que « chaque commune institue un service officiel des curatelles. Plusieurs communes peuvent convenir d'établir ensemble un tel service ». À cet effet, les Communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sorens, Vaulruz, Vuadens et Sâles sont réunies sous forme d'Entente intercommunale, depuis le 1^{er} janvier 2014.

Lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association, selon l'art. 109 et ss de la LCo.

Le Service des Curatelles Sionge et Rive Gauche est appelé à durer, le but étant de collaborer sous forme d'association à partir du début d'année 2024. Celle-ci permettra une gestion plus autonome et efficace, et mieux adaptée. Aussi, le comité directeur, la commission financière et l'assemblée des délégués composent

l'association ; la maîtrise des coûts est assurée par ces trois organes.

Les nouveaux statuts seront soumis à adoption lors de l'assemblée du 12 décembre 2023. Ils sont actuellement consultables sur le site internet de la Commune et auprès de l'administration communale, durant les heures d'ouverture.

Enfin, le Service est actuellement installé à la Route Principale 174, à Vuadens, et emploie cinq collaborateurs(trices) occupé(e)s à 430%, pour une charge de plus de 150 mandats.

Pour tout renseignement complémentaire, Madame Isabelle Seydoux, Conseillère communale en charge des affaires sociales, se tient à votre disposition (isabelle.seydoux@sales.ch ou 079 530 19 33).

Isabelle Seydoux, Conseillère communale

MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

Sentier de l'abbé Bovet

La commission seniors de la Commune a travaillé sans relâche durant deux ans afin d'offrir une nouvelle activité inter-générationnelle au cœur du village de Sâles.

Le sentier de l'abbé Bovet a été inauguré le 17 juin 2023, lors d'une grande et belle journée.

Le Kiosque à musiques a ouvert la fête, où plus d'une centaine de chanteurs et musiciens étaient réunis dans la salle de La Lisière. Les chants et morceaux se sont enchaînés pour le plus grand plaisir du public présent ainsi que des

auditeurs de la Radio Suisse Romande.

La fête s'est poursuivie autour du repas de midi, proposé par les Sociétés de Jeunesses de Maules et de Sâles, puis la partie officielle pour les sponsors, suivie de celle pour la population, qui ont tous pu, à travers les discours, s'imprégner pleinement de ce beau projet. La journée s'est terminée en début de soirée autour du verre de l'amitié.

Que chacune des personnes ayant œuvré de près ou de loin à la réalisation du Sentier de l'abbé Bovet et de l'organisation de l'inauguration soit, à

nouveau, pleinement remerciée.

Afin que le Sentier soit une activité à découvrir puis redécouvrir, la Commission seniors veillera à alimenter les QR codes présents sur les panneaux du parcours, à intervalle régulier.

Aussi, si vous dénicher, dans vos archives familiales, une pépite qui pourrait être partagée à travers ce canal, n'hésitez pas à en parler avec un membre de la Commission.

La Commission seniors



Programme 2024

Découvrez, sur cette page ainsi que la suivante, le programme d'activités, proposé par la Commission seniors durant le début d'année 2024.

L'ensemble de la Commission a travaillé afin de proposer des activités diversifiées et est preneuse de toutes activités, à proposer dans les programmes à venir. Isabelle Seydoux, Conseillère communale et présidente de la Commission seniors, se tient à votre disposition (isabelle.seydoux@sales.ch ou 079 530 19 33).

Au plaisir de partager un peu de temps avec vous lors d'une de ces activités !



À la découverte du Sentier de l'abbé Bovet

Balade guidée du Sentier de l'abbé Bovet avec Anne Philipona, historienne et auteure des différents textes visibles sur le parcours, suivie d'un repas à l'Auberge de la Couronne.

- * jeudi 16 mai 2024, à 9h, au Centre sportif La Lisière (à Sâles)
- * CHF 20.—/personne (assiette du jour, entrée et dessert, boissons non comprises, café offert par la Commune)
- * inscriptions jusqu'au 6 mai 2024 auprès de l'administration communale (nombre de participants limité)
- * possibilité de participer uniquement au repas (sur inscription !)

Émi Patéjans

Débutant ou initié, rejoignez-vous aux échanges lancés par Lucien Menoud. Au programme, une rétrospective sur le patois, accompagnée de textes et de chants.

- * mercredi 14 février 2024, à 14h, au Foyer St-Joseph
- * gratuit
- * sans inscription



Marches

Balade d'une durée de 1h à 1h30, adaptée au rythme des personnes présentes.

- * mardi 16 avril 2024
- * jeudi 23 mai 2024
- * vendredi 14 juin 2024
- * à 9h30, sur la place de l'Auberge de la Couronne
- * gratuit
- * sur inscription auprès de l'administration communale
- * possibilité de se restaurer à l'Auberge de la Couronne, à l'issue de la marche (à charge des participants)



Cafés récits

« Dans le temps », existaient des veillées, dont nous parlaient nos grands-mères. On y partageait des souvenirs, on discutait, on se disait à travers des anecdotes. Des temps de « café récits » en quelque sorte...

Le principe est très simple : l'animatrice, Françoise Ruffieux, lance un thème, fixe le cadre ainsi que les consignes, les participants s'expriment alors, les histoires de vie occupant le premier rôle.

Connus sous le nom de « Erzählcafé » en Suisse alémanique depuis 2016, le café récits est un temps convivial d'écoute, de parole et d'échanges.

- * mardi 27 février 2024
- * mardi 11 juin 2024
- * à 14h, au Foyer Saint-Joseph (Sâles)
- * gratuit
- * sur inscription auprès de l'administration communale (nombre de participants limité)



Participez aux activités proposées par le foyer St-Joseph

Jeux de cartes

- * tous les lundis, à 14h30

Messe chantée à la Chapelle

- * tous les mardis, à 10h

Loto de 5 séries

- * tous les 2^{èmes} mercredis du mois, à 14h30
- * CHF 3.—/carton

Gym douce

- * tous les jeudis, à 10h



Café, Rencontre et Partage

Une causerie conviviale autour d'un café et d'une petite douceur...

- * mardi 12 mars 2024, de 14h à 16h30, à la Scierie (Maules)
- * gratuit
- * sans inscription



Une jolie virée dans le canton de Berne

Visite de la Fonderie Berger à Bärau, et découverte des secrets de la fabrication des cors des alpes, chez un artisan d'Eggiwil.

- * mardi 23 avril 2024
- * un courrier d'inscription sera adressé à tous les seniors prochainement



Infos Utiles



- * Si vous n'êtes pas véhiculé, nous vous organisons un moyen de transport
- * Pensez également au covoiturage !
- * l'administration communale se tient à votre disposition en cas de besoin et/ou questions (contact en page 2 du présent journal)

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch



L'accueil extra-scolaire pour les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Sâles-Vaulruz

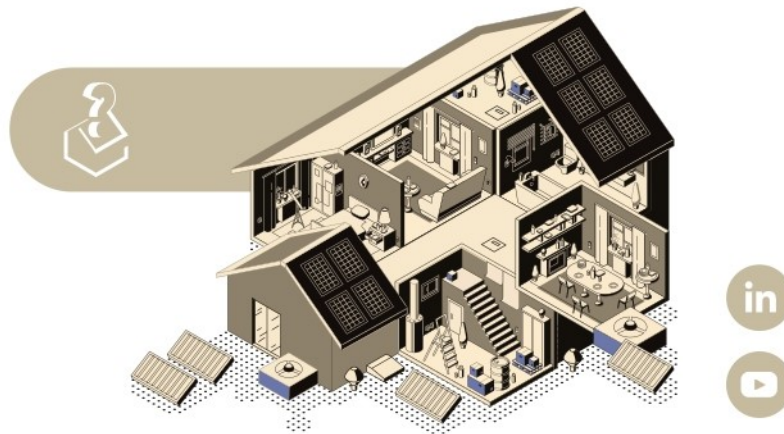
Ouvert tous les jours dès 7h et jusqu'à 18h30 (selon inscriptions), également **le mercredi** dès la rentrée 2023/2024!





CENTRE DE COMPÉTENCES EN
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB
KOMPETENZZENTRUM FÜR
GEBÄUDESANIERUNG – KGS

le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

Hotline :

+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00

LA CABINE À LIVRES

Il y a incontestablement du passage à la cabine à livres de Sâles. Nous sommes heureuses d'en constater le succès, mesuré à la quantité de livres déposés et aux prélèvements qui s'y font. Bravo et continuez de venir déposer et chercher des ouvrages, l'échange étant le principe même des cabines à livres.

La cabine a déjà subi moult « accidents » (vandalisme, porte enfoncée, tabouret volé...), mais elle est solide et notre motivation à l'entretenir et à poursuivre également !

Toutefois, nous souhaitons préciser les points suivants :

- il serait bon de ne pas confondre la cabine avec la déchetterie ! Nous trouvons régulièrement : des livres en très mauvais état, sales, tachés, à la reliure fatiguée, datant des années ... 1940, des brochures, cartes de géographie et autres illustrés, des livres pour enfants (alors que la bibliothèque est à côté), et plus original encore : un rayon entier de psautiers – en allemand qui plus est ! – ou des cahiers de coloriage ... déjà coloriés, et ceci sans compter CD, jouets, etc.
- beaucoup de sacs sont déposés à même le

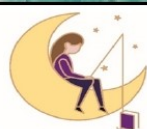
sol : en moins de 2 jours, ils sont bons à être jetés, d'autant plus si la porte reste ouverte, comme nous l'avons remarqué à plusieurs reprises (voir la photo).

Alors, MERCI de ne déposer *que ce que vous aimeriez vous-même y trouver* : de bons romans, intéressants, propres et en bon état et au maximum 5 par passage, la cabine ayant tendance à déborder ! Et merci aussi de refermer soigneusement la porte en tournant fermement la poignée.



Bonne lecture et comptant sur votre bonne collaboration.

Marthe Grandjean et Françoise Ruffieux



NOUVEAU !

LA BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE ET PUBLIQUE « **LA PECHE AUX LIVRES VUADENS** »
EST OUVERTE AUX **ADULTES** ! VENEZ DECOUVRIR DE NOMBREUX OUVRAGES

HORAIRES

Lundi et jeudi : 15h30-17h30

Mardi : 13h15-13h45
17h30-19h30

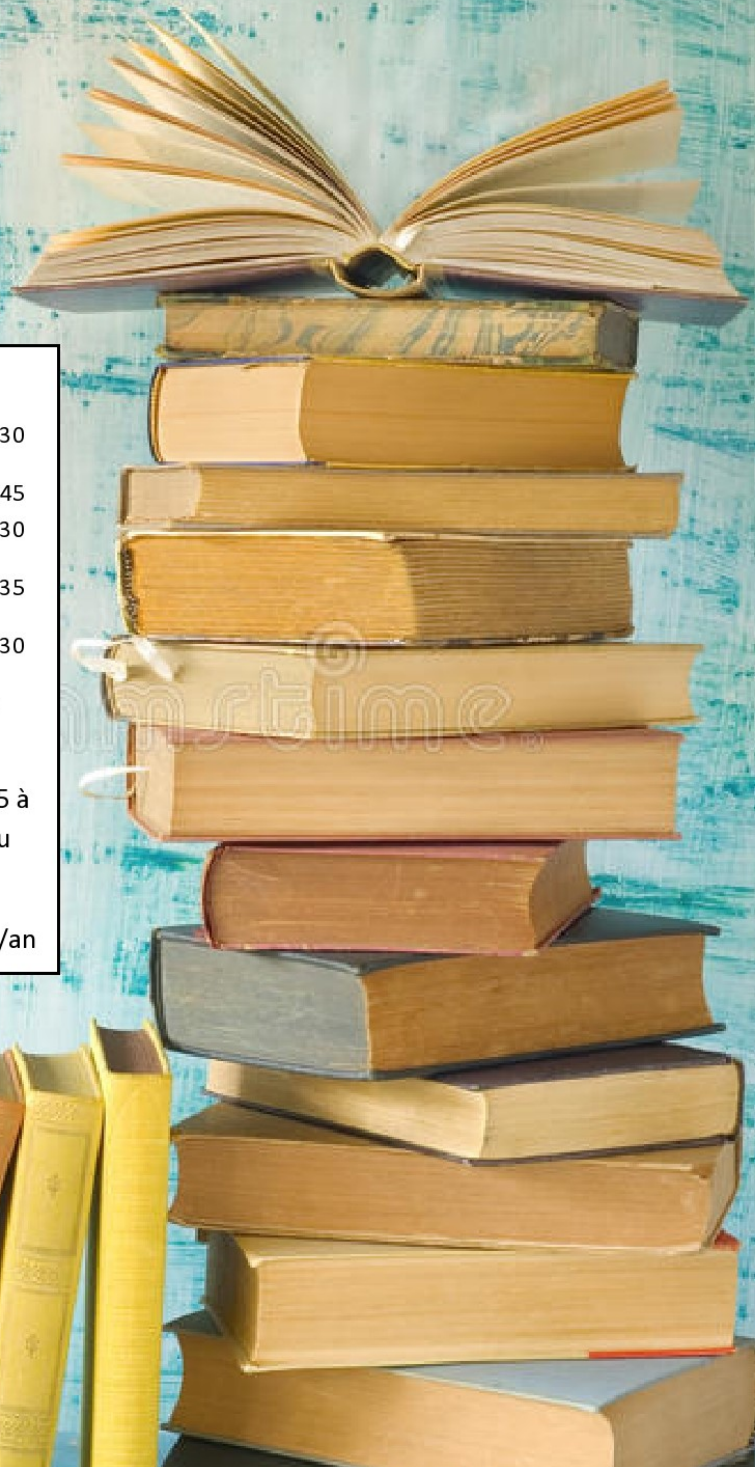
Vendredi : 09h00-11h35

Samedi* : 10h00-11h30

*Le premier du mois ou selon
information.

Adresse : Place de l'Ecole 25 à
Vuadens (au rez du nouveau
bâtiment scolaire)

Abonnement : 10.00/pers./an



Repas à domicile

Comme informé dans « Les Quatre font la Une » d'avril 2022, la Commission seniors avait proposé de mettre en place une livraison de cantines à domicile, si demande il y avait, via le bulletin de l'année précédente.

Par le présent journal, nous tenons à vous informer qu'à ce jour, personne n'a répondu favorablement à ces demandes, afin de rejoindre une équipe de bénévoles pour les livraisons.

De ce fait, ce service n'est, à l'heure actuelle, pas mis en place dans notre commune.

Si, toutefois, vous êtes motivé(e) et disponible, ou connaissez quelqu'un qui le serait, nous vous remercions de contacter l'administration communale.

En attendant, nous avons publié sur iGruyère, la liste des établissements effectuant ce service, dans le district de la Gruyère, ainsi que l'offre d'ES NOVALYS TRAITEUR (à Vuadens), qui effectue ceci pour vous.



SALLES COMMUNALES

Réservations en ligne

Comme évoqué dans les bulletins communaux n° 51 de novembre 2022 et n° 52 d'avril 2023, nous avons revu notre site internet dans son intégralité, afin de vous transmettre une information plus complète, claire et mise à jour chaque semaine !

Nous espérons vivement que ce dernier vous plaise et sommes à l'écoute de toutes remarques constructives.

Par le présent journal, nous souhaitons vous rappeler et/ou informer que toute réservation de salle communale peut se faire directement en ligne. Ceci vous permet d'avoir une vision des disponibilités ainsi qu'un suivi sur vos éventuelles réservations (validation, modification(s), suppression, etc.).

Voisinage

De plus, également pour rappel, en cas de location, nous vous remercions de bien vouloir respecter la quiétude du voisinage, dès 22h. Les portes et fenêtres donnant sur les habitations sont priées d'être fermées.

Les habitants de Sâles et Maules vous en remercient vivement !

« CARTES JOURNALIÈRES DÉGRIFÉES COMMUNES »

La solution de remplacement est là !

Vous l'aurez peut-être lu dans la presse, la « Carte journalière Commune » a perdu en popularité au cours de ces dernières années, pour diverses raisons.

L'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des Villes Suisses (UVS) ont commencé des négociations avec Alliance SwissPass, en vue d'une solution de remplacement, afin de faire le bonheur des passagers ferroviaires, ainsi que des communes.

Au vu des changements positifs, **l'administration communale de Sâles est un nouveau point de vente, dès le 1er janvier 2024.**

Plus d'informations sur commune-suisse.ch.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez toutes les informations concernant les manifestations et sociétés organisatrices sur commune-sales.ch.

À noter qu'il vous est maintenant possible de nous faire part de vos événements, via notre site internet (page « agenda »).



Pour le détail complet des spectacles de l'Association culturelle La Lisière, rendez-vous sur lalisiere.ch.

N'oubliez pas de faire part de vos événements à La Gruyère Tourisme, elle se fera un plaisir de les partager sur le site internet de l'Union fribourgeoise du Tourisme (fribourgregion.ch).

VOEUX DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal adresse ses sincères félicitations aux parents de :

- * Lucie Barbey, née le 30 mars 2023, fille de Florence Ayer et Bertrand Barbey ;
- * Emile Bruchez, né le 8 avril 2023, fils de Tania Courvoisier et Théophile Bruchez ;
- * Garance Pittet, née le 9 avril 2023, fille de Ludivine et Damien Pittet ;
- * Beatriz Maio Oliveira, née le 7 mai 2023, fille d'Ana Maio Oliveira et Hugo Oliveira Pereira ;
- * Jean Uldry, né le 13 mai 2023, fils de Céline et Kévin Uldry ;
- * Oréane Savary, née le 30 mai 2023, fille de Cyndie Perrin et Lionel Savary ;
- * Assia Kastrati, née le 14 juin 2023, fille de Florentina et Egzon Kastrati ;
- * Armand Savary, né le 30 juin 2023, fils de Christel et Grégoire Savary ;
- * Théo Bucatari, né le 20 juillet 2023, fils de Anisoara et Mihai Bucatari ;
- * Elliott Genoud, né le 29 juillet 2023, fils d'Amandine Maillard et Sébastien Genoud.

Pour information, ces avis sont consentis par les heureux parents.



Une délégation du Conseil communal a rendu visite à Madame Edith Ecoffey de Sâles, née le 12 septembre 1933, à l'occasion de ses 90 ans.

Nous lui souhaitons encore un très heureux anniversaire ainsi que la santé, la joie et la prospérité pour de nombreuses années encore.



PAGE OUVERTE À... LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE L'UNION PAROISSIALE

Sans la musique, la vie serait une erreur
(~ Friedrich Nietzsche)

Cette année, cela fait 90 ans que la Société de musique L'Union Paroissiale de Sâles anime la vie sociale et culturelle de notre commune, au travers de ses concerts annuels, ainsi que des concerts de l'Avent et d'été, et des divers événements religieux. Elle représente aussi fièrement ses couleurs lors des fêtes de musique gruériennes et cantonales.



Pour notre 90^{ème} anniversaire, de nouveaux uniformes habilleront nos membres, et notamment notre jeune relève ! La tenue sera modernisée, tout en gardant la belle couleur bleue.

À cet effet, une vente de vins est organisée jusqu'au printemps 2024 ; en cas d'intérêt, nous vous invitons à contacter un membre de la société.

Cependant la société de musique de Sâles ne se limite pas à sa fanfare ; elle soutient et fournit, à vos enfants, un cadre complet pour l'initiation et l'apprentissage de la musique :

* de 4 à 6 ans

L'Éveil musical en Glâne et environs (Méthode Willems), dont nous sommes membres, offre l'occasion de découvrir la musique de manière active, par du chant, de l'écoute musicale, des jeux de rythme, etc. Plus d'informations sur la page Facebook « Eveil Musical en Glâne » ;

* durant le cycle scolaire primaire

Possibilité d'intégrer notre corps de cadets, de jouer en groupe, de bénéficier d'un enseignement de solfège et de jouer d'un instrument de musique (toute la famille des instruments de cuivres, percussion ou tambours). Nos cadets nous accompagnent lors de nos concerts et des diverses prestations de la fanfare ;

* durant le cycle scolaire secondaire

Il est possible d'intégrer l'ensemble instrumental du CO et d'ainsi, côtoyer des jeunes de tout le district. Nous fournissons aussi un soutien pour les cours suivis au Conservatoire. Nous sommes également membres de l'Association Fribourgeoise des Jeunes Musiciens (AFJM), qui organise des camps de musique durant les vacances de Pâques et de Nouvel An, clôturés par un concert final, regroupant des jeunes de l'ensemble du canton ;

* après le secondaire

En principe, l'entrée dans la fanfare se profile, en discussion avec vous, parents, pour la suite de la carrière musicale de l'adolescent.

Il est de notre rôle, en tant que société locale, d'assurer l'éducation musicale de la jeunesse de notre commune. C'est un travail dans l'ombre, mais ô combien important, dispensé par des personnes passionnées. L'étude de la musique facilite et développe les facultés cognitives et l'apprentissage en général.

La continuation de la pratique musicale à l'âge adulte apporte aussi un grand nombre de bienfaits, à côté du lien social, intergénérationnel et d'intégration dans un groupe soudé. Nous sommes toujours activement à la recherche de musiciens, tout le monde est accepté, et en particulier dans les registres des basses et percussion. Il n'est pas nécessaire d'avoir des bases musicales, l'envie et la passion compte avant tout...



La musique a beaucoup trop d'importance pour qu'on la réserve aux seuls professionnels (~ Robert Fulghum)

Société de musique L'Union Paroissiale de Sâles
079 427 80 21 | unionparoissialedesales@gmail.com |
www.unionparoissiale.ch